



**REPUBLIQUE DU BENIN**

\*\*\*\*\*

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT CHARGÉ DE LA GESTION DES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DU REBOISEMENT ET DE LA PROTECTION  
DES RESSOURCES NATURELLES ET FORESTIÈRES**

\*\*\*\*\*

**FONDS NATIONAL POUR  
L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT**

01 BP 3621 COTONOU TEL 21-33-12-65

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉS 2014**

## **INTRODUCTION**

Créé par décret n°2003-559 du 29 décembre 2003 et régie actuellement par le décret n°2008-273 du 19 mai 2008, le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) est un office à caractère social et culturel placé sous l'égide de la loi 94-009 du 28 juillet 1994, portant création, attributions et fonctionnement des offices à caractère social, scientifique et culturel. Le FNEC est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières.

Le Fonds est la transcription matérielle des efforts du Gouvernement dans la lutte pour la protection de l'environnement et la sauvegarde du cadre de vie des populations.

Conformément au décret n°2008-273 du 19 mai 2008, le FNEC est « ***un instrument de gestion judicieuse des ressources mobilisées dans le cadre de la recherche de solutions durables aux problèmes environnementaux et de l'amélioration du cadre de vie des populations, aussi bien à travers la mise à disposition des subventions de l'État, qu'à travers la mobilisation des écotaxes/amendes*** ».

Ainsi, le FNEC représente un maillon indispensable de l'arsenal institutionnel mis en place au niveau du Ministère de l'Environnement, Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières, en vue de promouvoir un développement durable et équilibré dans notre pays. Le Fonds est une solution à l'insuffisance du système actuel de financement du secteur de l'environnement et des Changements Climatiques au Bénin.

Pour l'essentiel, ses attributions portent sur deux volets :

- mobiliser des ressources pour la protection de l'environnement, en l'occurrence les écotaxes/amendes, prélevées dans le cadre de la lutte contre les diverses pollutions et autres ressources vertes ;
- appuyer les projets relatifs à la protection de l'environnement, susceptibles d'améliorer le cadre de vie des populations et en assurer le suivi.

En tant que structure de mobilisation de ressources vertes, le FNEC, mobilise les écotaxes/amendes sur la base du principe de « Pollueur – Payeur » édicté par la loi-cadre sur l'environnement. Actuellement, il bénéficie de l'accréditation du Fonds d'Adaptation aux Changements Climatiques et dans ce cadre, les ressources du FA lui seront aussi allouées. D'autres bailleurs potentiels s'intéressent aussi au FNEC, comme par exemple le Fonds Vert pour le Climat.

Pour assumer pleinement sa mission, le FNEC se dote chaque année d'un Plan de Travail Annuel (PTA). Le présent rapport d'activités analyse le bilan d'exécution du PTA au 31 décembre 2014. Il s'articule autour des points suivants :

- point d'exécution du Plan de Travail Annuel au 31 décembre 2014 ;
- difficultés rencontrées et solutions envisagées.

#### **I- Point d'exécution du PTA au 31 décembre 2014**

Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) a réalisé conformément à son Plan de Travail Annuel 2014, les activités suivantes :

- activités opérationnelles ;
- acquisitions d'équipements ;
- fonctionnement.

## **I-1- Activités opérationnelles**

Conformément aux attributions du Fonds, les activités opérationnelles réalisées au cours de l'année 2014, ont porté sur :

- la mobilisation de ressources ;
- l'appui au financement des projets environnementaux ;

### **I-1-1- Mobilisation des ressources**

#### **I-1-1-1- Ressources intérieures : écotaxes/amendes**

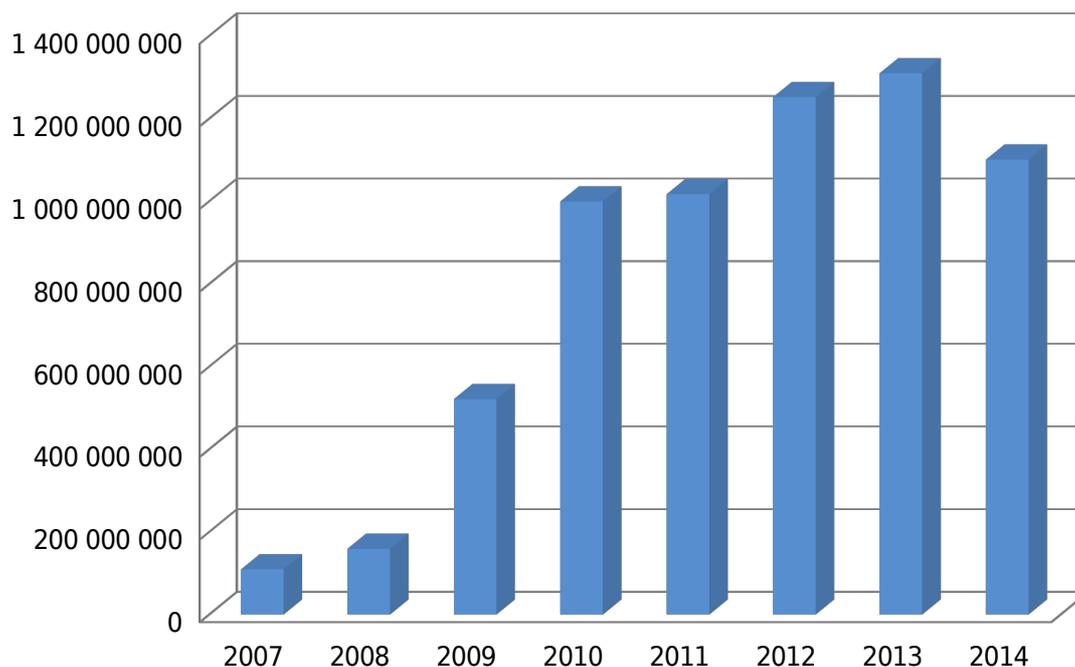
La mise en application des différents textes régissant le recouvrement des écotaxes/amendes par les structures partenaires du Fonds (l'Administration douanière et autres régies impliquées dans la collecte de ces taxes) a permis une mobilisation de ressources financières estimées au 31 décembre 2014, à ***un milliard cent millions six cent six trois mille cinq cent un (1 100 603 501) F CFA.***

L'évolution des ressources de 2007 à 2014 se présente dans le tableau suivant :

**TABLEAU 1** : Évolution des ressources écotaxes/amendes

<b><i>Année</i></b>	<b><i>2007</i></b>	<b><i>2008</i></b>	<b><i>2009</i></b>	<b><i>2010</i></b>	<b><i>2011</i></b>	<b><i>2012</i></b>	<b><i>2013</i></b>	<b><i>2014</i></b>
<b><i>Montant mobilisé</i></b>	109 019 210	159 001 733	521 121 185	999 180 594	1 017 226 731	1 251 807 510	1 309 406 678	1 100 603 501

## Graphique 1: Evolution du montant des écotaxes mobilisées



De l'analyse de cette figure, on peut noter une rupture en 2014 de la tendance globale à l'accroissement des écotaxes mobilisées. A première vue on pourrait penser que cette rupture pourrait se justifier par la baisse générale des importations au niveau de l'Etat, ce qui entrainerait du coup, une diminution de ses ressources financières, notamment les écotaxes/amendes.

Mais à l'analyse des informations contenues dans le tableau de bord de l'Economie Nationale de mai 2015, il ressort que les importations n'ont pas baissées et ont connus même un accroissement.

En conclusion, on est en mesure de penser que la baisse de ressources écotaxes/amendes serait du à une ponction faite par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) sur ces ressources.

Par ailleurs, dans le cadre d'une perception optimale des écotaxes/amendes, plusieurs séances de concertation se sont tenues avec les sociétés cimentières, l'Administration Douanière et autres régies impliquées. Ces rencontres ont permis de lever les goulots d'étranglement au recouvrement de ces produits.

En outre, quatre ateliers d'information, de sensibilisation et d'évaluation du recouvrement des amendes et écotaxes dans les départements du Bénin, en collaboration avec la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, ont été organisés, ainsi que trois sessions du comité de suivi des écotaxes recouvrées par les régies financières de l'Etat.

Toutes ces activités ont permis au FNEC de recueillir les informations et les données sur le niveau de recouvrement des écotaxes/amendes par trimestre et de procéder à l'évaluation périodique de l'application des textes sur le recouvrement des fonds écotaxes/amendes, en collaboration avec la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

Dans la perspective d'élargir la base de l'assiette de ces ressources écotaxes, des séances d'harmonisation des coûts prélevés sur véhicules en circulation au Bénin lors de la visite technique dans les Centres Départementaux de Sécurité Routière, en collaboration avec le Centre National de Sécurité Routière (CNSR) et la DGTCP ont été organisées notamment dans les départements du Borgou-Alibori et de l'Atacora-Donga.

Des missions de suivi du recouvrement des écotaxes sur les véhicules à deux et trois roues ont été organisées dans les départements du Mono/Couffo, du Zou, de l'Atlantique, de l'Ouémé-Plateau, du Borgou-Alibori et de l'Atacora-Donga.

Une étude pour l'élaboration du document de stratégie de la mobilisation des ressources financières a été lancée et la problématique majeure de ladite étude a été validée.

### **I-1-1-2- Ressources extérieures**

#### *a- Fonds d'Adaptation aux Changements Climatiques*

Dans le cadre de la mobilisation des ressources du Fonds d'Adaptation aux Changements Climatiques, une Étude d'Impact Environnemental (EIE) du projet soumis au Secrétariat du Fonds d'Adaptation aux Changements

Climatiques a été réalisée. Plusieurs autres échanges ont eu lieu avec le secrétariat du Fonds d'Adaptation pour le suivi dudit projet soumis par le FNEC.

#### *b- Fonds Vert pour le climat*

Un Atelier de validation des documents du Fonds Vert pour le Climat a été organisé dans le but de capter les ressources de ce Fonds pour le Bénin.

En effet, le Bénin par l'intermédiaire du FNEC est dans les pourparlers pour l'accréditation au Fonds vert pour le Climat.

### **I-1-2-Amélioration du cadre de vie des populations**

#### ***I-1-2-1- Financement des projets environnementaux***

Deux (2) types d'activités ont été menés dans le domaine du financement des projets au cours de l'année 2014. Il s'agit de :

- la poursuite des financements des anciens projets
- la signature de nouvelles conventions

#### **➤ *La poursuite des financements des anciens projets***

Deux types de projets sont concernés par ces financements. Il s'agit des projets issus de l'appel à projet 2009 et des projets à intervention directe de 2012.

#### **✓ *Les projets issus de l'appel à projets 2009 en cours d'exécution***

Il s'agit des projets dont les conventions de financement ont été signées en 2009 ou 2010. Leur situation est telle que précisée dans le tableau 2.

#### **✓ *Les projets à intervention directe de 2012***

Le point d'exécution au 31 décembre 2014 de chacun des projets concernés se trouve dans le tableau 3 ci-dessous.

Il est à noter globalement un retard dans l'exécution de ces différents projets à intervention directe de 2012.

✓ ***Le projet à intervention directe de 2013***

L'an 2014 a vu s'achever les travaux de construction des toilettes et des ouvrages d'assainissement du projet de construction de toilettes publiques pour lutter contre la pollution environnementale due au péril fécal sur le site du Centre National de Pèlerinage Marial de Dassa-Zoumé (CENAPEM). L'appui du FNEC pour ce projet a été finalement de 90 million de FCFA au lieu des 100 millions initialement prévu.

**TABLEAU 2 : POINT DES PROJETS ISSUS DE L'APPEL A PROJET 2009**

Intitulé des projets	Promoteurs	Objectifs du projet	Coût Total du projet	Appui du FNE	Montant mis à disposition	Reste du financement	Niveau d'exécution
Projet d'installation d'une unité de peinture moderne à Porto Novo.	JB CAR	Diminuer la pollution atmosphérique résultant de l'activité de peinture.	51 052 000	20 000 000	20 000 000	0	Réception provisoire effectuée
Projet d'appui à la valorisation des déchets plastiques à Agriplas Cotonou.	AGRIPLAS/DCAM	Contribuer à la réduction des risques sanitaires et environnementaux par la promotion de la valorisation des déchets plastiques à Agriplas, Cotonou.	49 525 825	22 000 000	16 500 000	5 500 000	Réception provisoire des équipements acquis (Groupe électrogène, camionnette et broyeur)
Valorisation des déchets solides et ménagers dans la ville de Ouidah.	USIRTO	- Détruire les dépotoirs sauvages de la ville ; - Promouvoir la production du compost sain.	23 117 500	14 402 000	6 000 000	8 402 000	Acquisition du mini tracteur et transformation des déchets
Projet de lutte contre la pollution du fleuve Pendjari.	O.D.E.S ONG	Lutter contre la pollution des eaux du fleuve Pendjari le long du Parc National de la Pendjari.	4 800 000	4 000 000	1 567 500	2 432 500	Acquisition des filets et formation des pêcheurs à leur utilisation
Aménagement d'infrastructure de gestions des déchets dans les quartiers de la ville de Parakou.	Mairie de Parakou	Contribuer à la maîtrise des ordures ménagères issues de la pré collecte.	118 170 000	23 718 000	12 571 344	11 146 656	Deux points de regroupements sur cinq sont construits et réceptionnés définitivement

**TABLEAU 3 : POINT DES PROJETS A INTERVENTION DIRECTE DE 2012**

Intitulé des projets	Promoteurs	Objectifs du projet	Coût Total du projet	Appui du FNE	Montant décaissé à ce jour	Activités menées
Dynamisation de la filière de gestion des déchets solides et ménagers dans la ville de Lokossa	Mairie de Lokossa	Contribuer à la résolution des problèmes d'insalubrité et de gestion des ordures ménagères dans la ville de Lokossa en vue d'une amélioration de l'état sanitaire des populations	36 000 000	20 000 000	PM	DAO lancé et entreprise choisie. Taux d'exécution financière : 40%
Aménagement, réhabilitation et extension de la place publique "Goho" d'Abomey	Mairie d'Abomey	Réhabilité la place GOHO et l'aménager pour en faire un espace d'écotourisme culturel et éducatif	276 351 091	100 000 000	PM	Démarrage des travaux de clôture de la place et de réalisation du jet d'eau. Taux d'exécution physique estimé à 55% . Taux d'exécution financière : 40%
Aménagement d'une décharge finale pour le traitement et la valorisation des déchets solides ménagers dans la commune de Bohicon	Mairie de Bohicon	Doter la commune de Bohicon d'un site de décharge finale conforme aux normes et aménagé suivant les règles de l'art	182 000 000	30 000 000	PM	Acquisition des trois bacs à ordures ouverture et rechargement de la voie d'accès à la décharge finale. Réception provisoire effectuée Tx d'exécution physique estimé à 95%. Tx

						d'exécution financière : 80%
<b>Intitulé des projets</b>	<b>Promoteurs</b>	<b>Objectifs du projet</b>	<b>Coût Total du projet</b>	<b>Appui du FNE</b>	<b>Montant décaissé à ce jour</b>	<b>Activités menées</b>
Construction de deux points de regroupement et aménagement sommaire de la décharge finale des déchets solides ménagers de la ville de Dassa-Zoumé	Mairie de Dassa-Zoumé	Contribuer à l'assainissement du cadre de vie des populations du centre ville de Dassa-Zoumé	35 000 0000	20 000 000	PM	La clôture du site du point de regroupement est réalisée sur trois côtés et les travaux de construction du quai ont démarré et sont au niveau du sous bassement. Taux d'exécution financière : 40%
Gestion des déchets ménagers dans la commune de Bantè	Mairie de Bantè	Contribuer à la gestion des déchets ménagers dans le noyau urbain de Bantè	49 000 000	35 000 000	PM	Les travaux de construction d'un point de regroupement sont en exécution. Taux d'exécution financière : 40%
Projet de renforcement du système de gestion des déchets solides ménagers dans les arrondissements de Bassila	Mairie de Bassila	Doter la commune de Bassila d'un système approprié de gestion des déchets solides et ménagers depuis les ménages jusqu'à la décharge finale	80 000 000	20 000 000	PM	Le point de regroupement est construit. La réception provisoire est prononcée. Taux d'exécution financière : 90%
Aménagement d'espaces verts avec érection de monument dans la ville de Tchaourou	Mairie de Tchaourou	Participer à la qualité du cadre de vie grâce aux espaces verts et l'éclairage	440 543 059	100 000 000	PM	Travaux en cours d'exécution. Taux d'exécution financière : 80%

Construction d'un point de regroupement et de la décharge finale des déchets solides ménagers dans la commune de Tchaourou	Mairie de Tchaourou	Contribuer à la gestion des déchets solides et ménagers dans la ville de Tchaourou	40 000 000	35 000 000	PM	Le point de regroupement est construit. La réception provisoire est prononcée. Taux d'exécution physique estimé à 95%. Taux d'exécution financière : 80%
Construction de quatre points de regroupement et aménagement sommaire de la décharge finale des déchets solides et ménagers de la ville de Savè	Mairie de Savè	Contribuer à la gestion des déchets solides et ménagers dans le centre ville de Savè	87 000 000	35 000 000	PM	Le point de regroupement est construit. La réception provisoire est prononcée. Taux d'exécution physique estimé à 90%. Taux d'exécution financière : 80%
Aménagement intégré de la plaine alluviale de la rivière AHIN dans la ville de Savè: Foresterie urbaine de la partie centrale	Mairie de Savè	Contribuer à l'amélioration de l'état de salubrité, à la maîtrise des eaux pluviales et la restauration d'essence forestière autour de la plaine alluviale	349 600 000	100 000 000	PM	Délimitation du domaine achevée. Avance de démarrage payée aux deux entreprises en charge de l'excavation de la berge et de construction du bassin de rétention d'eau. Taux d'exécution financière : 40%

➤ **La signature de nouvelles conventions**

En octobre 2014 dernier, six (6) nouvelles conventions ont été signées dans le cadre de l'appel à projet 2010 dépouillé en 2012. Le tableau N°4 ci-dessous présente ces différents projets.

**TABLEAU 4 : POINT DES PROJETS DONT LES CONVENTIONS DE FINANCEMENT ONT ÉTÉ SIGNÉES EN OCTOBRE 2014**

Intitulé des projets	Promoteurs	Objectifs du projet	Coût Total du projet	Appui du FNE
Mise en place d'un processus de gestion rationnelle des déchets biomédicaux dans les hôpitaux de zone du Borgou/Alibori pour la maîtrise des risques infectieux et environnementaux.	Agence de Développement et d'Évaluation de la Qualité et de la Sécurité des Soins (ADQSS)	1/ Construction de quatre (4) incinérateurs de type MONTFORT des déchets biomédicaux dans les hôpitaux de zone de Niki, Banikoara, Malanville et Boko; 2/ Construction de quatre (4) locaux d'entreposage des déchets biomédicaux au CHD du Borgou/Alibori et dans les hôpitaux de zone de Papanè, Bembèrèkè et Kandi; 3/ Acquisition de poubelles et sachets poubelles, de dispositifs de sécurité et de matériels de transports.	100 000 000	60 000 000
Projet Intercommunal de collecte et de valorisation des déchets solides ménagers dans les villes de Zagnanado et de Covè	Mairies de Zagnanado et de Covè	1/ Construction d'un point de regroupement (sur 1300 mètres carrés) des déchets solides ménagers au quartier « Hounsso » dans la ville de Covè ; 2/ Construction d'un point de regroupement (sur 1300 mètres carrés) des déchets solides ménagers dans l'arrondissement central de Zagnanado ; 3/ Aménagement sommaire des deux voies d'accès aux points de regroupement des déchets solides ménagers.	100 000 000	60 000 000
Gestion des déchets solides ménagers dans la commune de DJIDJA.	Mairie de Djidja	1/ Destruction des dépotoirs sauvages ; 2/ Construction d'un point de regroupement (d'au moins 1300 mètres carrés), des déchets solides ménagers dans l'arrondissement central de DJIDJA; 3/ aménagement sommaire de la voie d'accès au point de regroupement.de regroupement.	83 872 385	50 000 000

Projet d'Appui à la Gestion Rationnelle des Déchets Biomédicaux dans les Formations Sanitaires des Départements du Mono et du Couffo.	OMEGA POUR FEMMES ET ENFANTS	1/ Construction de dix (10) incinérateurs des déchets biomédicaux de type MONTFORT dans dix formations sanitaires; 2/ Acquisition de poubelles et accessoires	49 948 000	39 958 400
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------	---------------

### **I-1-2-2- Autres activités entrant dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des populations.**

Plusieurs autres activités ont été menées pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations béninoises. Il s'agit de :

*a) La mise en œuvre d'un concours « Villes ecocitoyennes » ;*

L'édition 2013 dudit concours a eu lieu et les 14 meilleures communes ont été primées à l'occasion d'une cérémonie de remise des lots, organisée à Abomey le 18 décembre 2014. Des matériels d'assainissement ont été acquis pour l'édition 2014.

*b) Appui au Projet 10 millions d'âmes, 10 millions d'arbres*

Des séances de travail ont été organisées avec les responsables dudit projet. Le FNEC a participé à la sélection des ONGs chargées de la mise en œuvre du projet. Des cages de protection de plants ont été acquises et réceptionnées dans plusieurs départements du Bénin.

Rappelons que l'objectif de ce projet est de reboiser l'ensemble du territoire national pour lutter contre les Changements Climatiques.

*c) Actualisation du guide d'éligibilité et de formulation des projets à soumettre au financement du FNEC*

Le cabinet de consultant chargé de l'élaboration du guide a été sélectionné et l'atelier de validation du rapport provisoire a été organisé.

### **1-1-3- Suivi-évaluation des projets**

Au 31 décembre 2014, huit (8) missions de suivi évaluation ont été effectuées.

Ces différentes missions ont couvert tous les projets en cours de financement par le FNEC. Les rapports de ces missions ont été régulièrement rédigés et des recommandations ont été formulées pour améliorer l'impact des différents projets visités.

### **I-2- Point d'exécution des acquisitions d'équipement**

Au 31 décembre 2014, plusieurs équipements programmés ont été acquis.

- ✓ Neuf (9) climatiseurs ont été acquis ;
- ✓ Quatre (4) ordinateurs de bureau et dix imprimantes ont été achetés ;
- ✓ Un (1) copieur Sharp a été acquis ;
- ✓ un véhicule léger 4x2 Renault Duster a été acquis au profit d'un Directeur Technique et un véhicule 4x4 Ford a été acheté au profit du Directeur Général ;
- ✓ cinq motos de marque SANYA ont été acquises au profit du personnel ;
- ✓ seize (16) armoires métalliques à deux portes coulissantes ont été acquises ;
- ✓ onze (11) bureaux directeurs et huit fauteuils directeur sont acquis ;

- ✓ divers autres matériels tel que les broyeurs, guéridons, coffre, télé...ont été acquis.

### **I.3 – Fonctionnement**

Les activités liées au fonctionnement concernent :

- l'administration du FNEC ;
- la gestion administrative et financière ;
- le contrôle externe.

#### **I-3-1- L'administration du FNEC**

Cinq sessions du conseil d'administration ont été organisées pour étudier entre autres, les états financiers de 2013 et le budget exercice 2015.

Plusieurs réunions du comité de directions se sont également tenues.

Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC), pour mieux faire face aux nouveaux défis du secteur et pour capter davantage de ressources, telles que les 10 millions de dollar US que lui confère son accréditation par le bureau du Fonds d'Adaptation aux Changements Climatiques qu'il a obtenu en 2011, a été transformé en Fonds National pour l'Environnement et le Climat par décision administrative n°17/PR/SGG/REL du 30 mai 2013, du Conseil des Ministres. Le processus de rédaction des textes du FNEC (Statuts et décret à introduire en Conseil des Ministres) est actuellement en cours.

#### **I.3.2- La gestion administrative et financière du FNEC**

La gestion administrative prend en compte les aspects liés à la gestion des ressources humaines, à la gestion du matériel et à la gestion financière du Fonds.

➤ Gestion des ressources humaines :

La Direction Générale du FNEC dispose d'un effectif de dix sept (17) agents à la date du 31 décembre 2014. Le FNEC a connu la nomination d'un nouveau Directeur Général en décembre 2014.

La répartition du personnel par catégorie socioprofessionnelle se présente ainsi qu'il suit :

**Tableau n°4** : Répartition du personnel du FNEC par catégorie

<b>Catégories socioprofessionnelles</b>	<b>APE<sup>i</sup></b>	<b>ACE<sup>ii</sup></b>	<b>ACF<sup>iii</sup></b>
<b>Cadres</b>	5	5	1
<b>Agents de maîtrise</b>	1	0	0
<b>Agents d'exécution</b>	2	1	2

<sup>i</sup>APE : Agents permanent de l'Etat ; <sup>ii</sup>ACE : Agent Contractuel de l'Etat ; <sup>iii</sup>ACF : Agent Conventionné du FNEC

- Paiement des salaires et autres avantages : les salaires sont régulièrement payés au personnel, conformément à l'Accord d'Établissement du FNEC en vigueur. Les déclarations sociales et fiscales sur salaires sont aussi versées. Il est à préciser que le nouvel Accord d'Établissement du FNEC validé par les Membres du Conseil d'Administration depuis 2012, est toujours en instance d'adoption par le Conseil des Ministres. La signature dudit Accord est vivement attendue par le personnel, surtout que l'Accord en cours de signature prend effet depuis janvier 2013.

- Gestion de la présence et de la ponctualité du personnel : le FNEC a produit à la fin de chaque mois un rapport de présence au poste de tout le personnel. Ce rapport qui retrace le point des retards et des absences non justifiés de chaque agent est régulièrement transmis à l'Inspection Générale du Ministère.

Gestion du matériel : les biens sont inventoriés et suivis. De même, des fiches de stocks sont tenues pour les fournitures et autres consommables. Les dettes relatives aux divers matériels acquis en 2011 sont réglées.

Gestion financière : la trésorerie est suivie quotidiennement, les contrôles de caisse sont effectués avant tout approvisionnement, les états de rapprochement bancaires sont établis. Les points financiers sont faits mensuellement. Les registres et livres comptables règlementaires sont tenus.

### ***1.3.3 Le contrôle externe***

Le contrôle externe de la gestion du Fonds est assuré au moyen d'un audit légal obligatoire conduit par deux Commissaires aux comptes nommés par décret n° 2007-229 du 31 mai 2007, portant nomination des Commissaires aux comptes près les sociétés d'État et Offices.

Les Commissaires aux comptes ont certifiés les comptes de 2013.

Le Fonds a également accueilli une mission de l'Inspection Générale de l'État.

## **II- Difficultés rencontrées et solutions envisagées**

**Difficulté** : En raison de l'insuffisance de la subvention d'exploitation allouée chaque année au FNEC et face aux dépenses de fonctionnement obligatoires dues à la mise en place de son organigramme, les ressources écotaxes ont été utilisées pour supporter une partie des charges de fonctionnement.

**Solutions envisagées** : Pour le renforcement de l'autonomie du Fonds et son dynamisme, il est souhaitable que l'enveloppe de la subvention soit subséquemment revue à la hausse. La prise d'un arrêté ministériel pour fixer le pourcentage au-delà duquel la Direction Générale du FNEC ne saurait opérer des dépenses de fonctionnement sur les écotaxes serait aussi souhaitable.

**Difficulté** : les informations fournies par les régies financières qui ont à charge la mobilisation des écotaxes et amendes, laissent présager un ralentissement de la croissance observée au niveau de la mobilisation des ressources écotaxes qui constituent la principale source de financement des activités du FNEC.

**Solution envisagée** : l'identification de nouvelles sources de financement à travers la prospection de nouvelles ressources financières internationales auprès des bailleurs de fonds et l'identification de nouveaux produits susceptibles d'être assujettis à la perception des écotaxes.

## **CONCLUSION**

Au 31 décembre 2014, sur les 49 activités programmées dans le Plan de Travail Annuel (PTA) du FNEC, 26 activités (**53,06%**) ont effectivement démarré, six d'entre elles ont connu des taux d'exécution de 100% et onze autres ont connu un taux d'exécution supérieur ou égale à 50%.

Les neuf (9) autres restantes démarrées ont connu un taux d'exécution inférieur ou égal à 45%. Le taux global de réalisation physique du Plan de Travail Annuel (PTA) est de **56,01%** pour un taux d'exécution financière de **46,34%**, contrairement à un taux de réalisation physique de **46,89%** au 31 décembre 2013 et un taux d'exécution financière de **42,90%** à la même date. Ces faibles résultats en fin de période budgétaire depuis deux ans restent largement en dessous des attentes.

Une raison fondamentale milite en faveur de ce taux relativement faible en fin d'exercice : le retard accusé dans l'exécution des projets à intervention directe de 2012.

La nomination d'un nouveau Directeur Général à la tête du FNEC en décembre 2014 pourrait insuffler une nouvelle dynamique à la structure et améliorer ses performances.

**Bernardin ALIGBONON**

DG/FNEC